

ORVIN

MOBILITÉ

FICHE

**Mobilité électrique**

Des bornes de recharge pourraient être installées à de multiples endroits (foyer pour personnes âgées, entreprises, notamment LNS qui dispose d'un large parking et qui pourrait mettre à disposition les bornes le week-end, ...).

M3

**Concept de mobilité douce**

La route cantonale entre Orvin et Evillard figure dans la planification « réseau de pistes cyclables » de la Région Bienne-Seeland en tant que « *tronçon pour les cyclistes quotidiens avec besoin de mesures en matière de confort et de sécurité.* ». Le thème des pistes cyclables pour le trafic quotidien devra être repris dans la CRTU.

M7

Des places pour trottinettes (notamment à l'école) et vélos (au cimetière et au foyer pour personnes âgées) devraient être installées.

**Politique et plans de mobilité dans les entreprises**

La Commune accueille sur son territoire l'entreprise LNS, de taille importante et avec de nombreux emplois qui génèrent une part importante de déplacements en voiture. La Commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant / aidant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

BIODIVERSITÉ

FICHE

**Gestion écologique et différenciée des espaces publics/ Surfaces perméables/ Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

Plusieurs surfaces 'en dur' et imperméables constituent des îlots de chaleur pour lesquelles il serait intéressant d'envisager des revêtements perméables, au moins en partie, lors de prochaines réfections ainsi que d'y installer des arbres (un grand arbre remarquable sur la Place du Village, une treille arborée au cimetière et sur son stationnement, de la même façon sur le 'plateau' des bâtiments communaux de l'administration – école).

B1
B2
B3

Les Autorités ayant engagé les études relatives à la modification de la réglementation communale sur les constructions, la Fiche de Recommandation FRe B3, entre autres, présente plusieurs mesures qui pourraient judicieusement être intégrées au RCC (p. ex. : « Les aires de stationnement découvertes sont à aménager avec 1 arbre pour 4 places de stationnement »).

**Espèces liées aux bâtiments**

Le bâti ancien et la configuration du village d'origine sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B5

**Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau**

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

**Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)**

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

ÉNERGIE

FICHE

Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

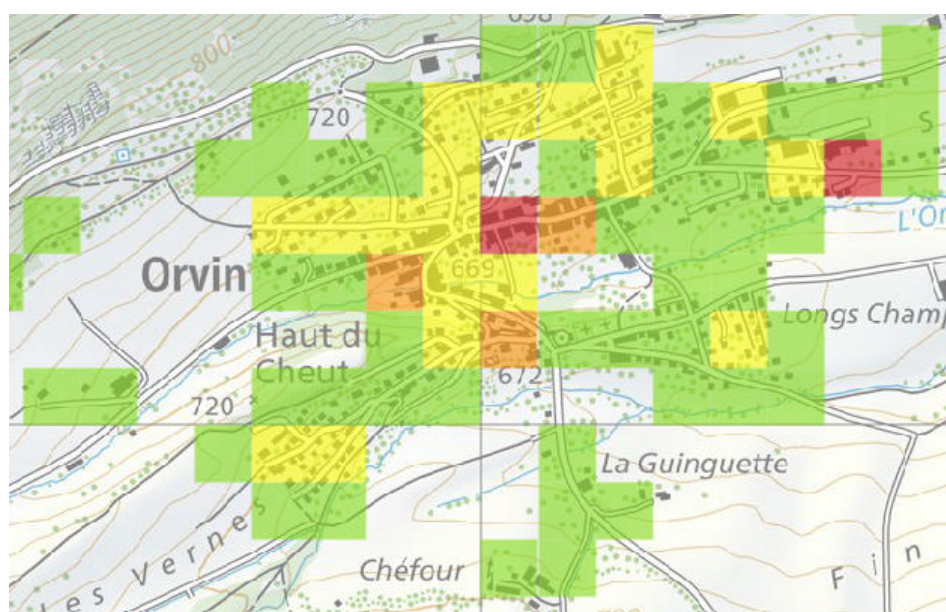
Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Orvin, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 49% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 77% ont été construits avant 1980 et accaparent 87% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Orvin pourrait produire 15.6 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 3'903 ménages. 34 % de ce potentiel pourrait être produit par les 63 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 17 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 15 % de ce potentiel, soit la consommation de 593 ménages. En 2019, Orvin comptait 539 ménages.

E3
E5**Chauffages à distance**

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Orvin. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.



E4